

VENEZUELA, LES ÉTATS UNIS VIOLENT LE DROIT INTERNATIONAL.

Le MRAP, a condamné dès le 3 janvier l'agression des Etats Unis à l'encontre du Venezuela, une opération militaire qui viole délibérément le droit international et la charte des Nations Unies.

[Le MRAP condamne l'agression du Venezuela par les États-unis ! - MRAP](#)

Il s'agit en effet d'une opération conduite sur le territoire d'un État souverain, sans aucun mandat international. Sa seule préparation, le bombardement de navires supposés impliqués dans le narcotrafic a d'ailleurs causé la mort d'au moins 115 personnes.

'enlèvement d'un chef d'État en exercice afin de le juger dans un autre État est tout autant injustifiable au regard du droit. Maduro a en effet été illégalement emmené aux USA et quand bien même plusieurs états contestent la légitimité de son élection il bénéficie comme tout chef d'état en exercice de l'immunité diplomatique.

La lutte contre le narcotrafic, la défense de la démocratie ne sont que des prétextes, d'ailleurs vite relégués au second plan par le président Trump qui agit d'abord en prédateur des ressources naturelles d'un territoire, au profit d'entreprises américaines et de ses amis. Il a en outre placé cette opération dans l'objectif plus large d'assurer « la suprématie incontestée des États-Unis sur l'ensemble de l'Amérique », ouvrant la voie à un partage du monde entre grandes puissances impérialistes.

Cette agression alourdit de fait les menaces réitérées sur le Groenland et éclaire les « plans Trump » pour l'Ukraine ou Gaza. Elle est d'autant plus préoccupante qu'elle ne reconnaît que la loi du plus fort, comme l'entendent déjà trop de gouvernements, tels ceux de la Chine, de la Russie, d'Israël, etc...

Sans illusion sur le gouvernement de Maduro, ses atteintes aux droits et à la démocratie, le MRAP réaffirme que c'est au peuple vénézuélien qu'il convient démocratiquement de choisir son avenir et de gérer ses ressources.

Face à la dangereuse instabilité du monde, le MRAP réaffirme l'importance de l'ordre international fondé sur le droit et la résolution pacifique des différends. A cet égard, la communication du président de la République au lendemain de l'agression états-unienne est indigne du rôle que la France pourrait jouer comme membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU.

À la veille du 80^{ième} anniversaire de la première assemblée générale de l'ONU, et pour marquer notre réprobation du coup de force des États Unis et réaffirmer la primauté du droit international, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples invite ses comités à prendre part aux différentes initiatives unitaires qui se construiront sur ces bases.

Bureau National du MRAP, lundi 5 janvier 2026